



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01
✉ fle.e.mairie@outlook.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 15-2022

PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT : TRAVAUX

Le Maire de la commune de Flée,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Fernand DEZECOT en date du 10 mai 2022 qui souhaite effectuer des travaux de ravalement de façade via un échafaudage en occupant temporairement le domaine public : 2 rue de la Forge – 72500 – Flée ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : Du 30 mai au 25 juin 2022, Monsieur Fernand DEZECOT est autorisé à procéder à des travaux ravalement de façade via un échafaudage de 20m de longueur et 5m de hauteur au 2 rue de la Forge – 72500 – Flée aux fins de sa demande pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur,
- Durant les travaux, un passage protégé pour les piétons devra être mis en place, en dessous de l'échafaudage ou par la mise en place d'une déviation sécurisée invitant les piétons à contourner l'échafaudage,
- L'installation ne devra en aucun cas empiéter sur la chaussée afin de ne pas gêner la circulation des véhicules,
- Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons ...),
- En cas de détérioration, les travaux de remise en état des lieux seront réalisés aux frais du pétitionnaire.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : interdiction de stationnement.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Monsieur Fernand DEZECOT occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie de Château-du-Loir-Luceau est chargé de l'exécution de présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à Flée, le 10 mai 2022

Le Maire,

Monique GAULTIER

